



## Assemblée générale

Distr. générale  
27 novembre 2002

---

### Cinquante-septième session

Points 21, d, et 37 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sans renvoi à une grande commission (A/57/L.13/Rev.1)]

#### **57/8. Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la situation en Afghanistan un an après**

*L'Assemblée générale,*

*Notant* le rôle important joué par l'Organisation des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, dans le processus de paix afghan,

*Notant* qu'elle examinera les questions intitulées « Assistance internationale d'urgence pour le rétablissement de la paix et de la normalité en Afghanistan et pour la reconstruction de ce pays dévasté par la guerre » et « La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales » le 6 décembre 2002,

*Convaincue* qu'un dialogue interactif sur l'Afghanistan un an après l'accord conclu entre les divers groupes à Bonn (Allemagne) offrirait à la communauté internationale l'occasion de passer en revue les enseignements tirés concernant l'Afghanistan et d'approfondir le débat qu'elle tiendra le 6 décembre 2002 sur l'Afghanistan, notamment sur la reconstruction après le conflit et les activités futures de l'Organisation des Nations Unies à cet égard,

*Se félicitant* des innovations qui caractérisent les efforts entrepris pour revitaliser ses activités,

1. *Décide* de convoquer, le 18 novembre 2002, un groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la situation en Afghanistan, qui tiendra deux séances consécutives, de 9 heures à 11 heures et de 11 heures à 13 heures ;

2. *Décide* que le thème des réunions du Groupe de travail sera « L'Afghanistan : un an après » ;

3. *Décide également* que la première séance du Groupe de travail portera sur les questions politiques et la seconde sur les questions économiques ;

4. *Décide en outre* que le Groupe de travail sera présidé par le Président de l'Assemblée générale et comptera, à chaque séance, au maximum quatre membres choisis par le Président en consultation avec les États Membres ;

5. *Décide* que le Président de l'Assemblée générale présentera un récapitulatif des travaux du Groupe de travail au début du débat que l'Assemblée tiendra le 6 décembre 2002 sur les questions ayant trait à l'Afghanistan.

*47<sup>e</sup> séance plénière  
11 novembre 2002*